

## Demande de copie(s) d'arrêt(s) de la Haute Cour Tahitienne (HCT)

Arrêté n° 275 CM du 8 mars 2024 portant fixation des tarifs et des modalités de délivrance des documents par la direction des affaires foncières

Nom, Prénom : .....

Adresse postale : .....

Téléphone : .....

à récupérer sur place

à expédier à l'adresse indiquée ci-dessus

### Renseignements sur l'arrêt :

<b>Nom de la terre</b>	<b>Situation Île-Commune</b>	<b>Nom(s) du ou des revendiquant(s)</b>	<b>Date de l'arrêt ou du Conseil de district (si connue)</b>	<b>Recherche(s) trouvé(es)</b> <i>(ne pas remplir, case réservée à la DAF)</i>

Tarif en vigueur : 100 F CFP la feuille

Souhaitez-vous obtenir :

- Une copie en :  français  tahitien ?
- Une attestation dans le cas où aucune information n'aurait été trouvée dans les registres de la H.C.T ?  
 oui  non

Fait à ..... le .....

Signature du demandeur :

### Cadre réservé à la DAF :

Total de documents délivrés	Coût
Nombre d'arrêt(s) ou d'attestation(s)	
<b>TOTAL à payer</b>	
<b>N° quittance</b>	

### Informations sur le dépôt des demandes :

Seules, les demandes entièrement complétées, datées et signées sont à déposer ou envoyer, selon le cas à :

DAF PAPEETE Tahiti  
Immeuble TE FENUA MĀ’OHI  
B.P. : 114 - 98713 Papeete  
Tél : (689) 40 47 18 18  
Fax : 40 47 19 17  
direction.daf@administration.gov.pf

CELLULE DE TARAVAO Tahiti  
Immeuble Super U  
B.P. : 7024 - 98719 Taravao  
Tél : (689) 40 57 22 16  
Fax : 40 57 55 62  
taravao.daf@administration.gov.pf

SUBDIVISION DES ÎLES SOUS-LE-VENT Raiatea  
Cité administrative de Uturoa  
B.P. : 44 - 98735 Uturoa  
Tél : (689) 40 60 05 25  
Fax : 40 60 05 27  
islv.daf@administration.gov.pf

SUBDIVISION DES ÎLES AUSTRALES Tubuai  
Cité administrative de Mataura  
B.P. : 92 - 98754 Mataura  
Tél : (689) 40 95 03 01  
Fax : 40 95 02 66  
australes.daf@administration.gov.pf

SUBDIVISION DES ÎLES MARQUISES Nuku Hiva  
Cité administrative de Taiohae  
B.P. : 26 - 98742 Taiohae  
Tél : (689) 40 92 03 26  
marquises.daf@adminsitratation.gov.pf

Ouvert au public : du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30  
Ouverture dès 6 h 30 des guichets à DAF PAPEETE exclusivement

### Informations sur les modalités de paiement :

Pour tout paiement par courrier, mandat postal ou virement bancaire, merci de préciser l'objet de votre règlement sur le compte suivant :

**Régie de recettes du guichet unique n° FR76 1007 1984 0100 0010 0030 081**

Pour les commandes passées dans les îles, veuillez effectuer votre virement sur un des comptes ci-dessous, selon le cas :

DAF ISLV	Titulaire du compte	IBAN
DAF AUSTRALES	Régie Recettes DAF Antenne Uturoa	FR76 1007 1984 0100 0042 206
DAF MARQUISES	Direction affaires foncières Tubuai	FR76 1416 8000 0115 0165 8760 195
	Subdivision Marquises DAF	FR76 1416 8000 0115 0169 1700 134

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité : [rgpd.daf@administration.gov.pf](mailto:rpd.daf@administration.gov.pf). Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD) aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 98713 Papeete – [dpo@administration.gov.pf](mailto:dpo@administration.gov.pf) ou consulter notre politique de protection des données [www.daf.pf](http://www.daf.pf).